

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 12 avril, les membres du Conseil municipal de la Commune de ROQUESÉRIÈRE, proclamés élus par le bureau électoral à la suite des élections municipales du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle municipale de la commune sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L - 2121.7 et L.2122 - 8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

BARRAU Stéphanie, CASTET Thierry, CORTYL Fabienne, FORNASIER Annie, MARTIN Jean-Jacques, MICHEL Alexandre, ROCCHI Jérôme, SEGUR Grégory, THIBAUD Véronique, ZAHND Lizandra.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

GRILLOU Stéphane, VIE Myriam.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Thierry CASTET, maire de la commune afin d'aborder les points suivants :

- Approbation du compte Administratif 2021,
- Approbation du compte de Gestion 2021,
- Affectation du résultat 2021,
- Vote des taux des taxes directs 2022,
- Vote du budget 2022,
- Attributions des subventions versées aux associations,
- Rénovation terrain de tennis,
- Clôture aire de jeux.

Par la suite, la question suivante a été discutée :

- Point d'étape : travaux de restructuration de l'Espace Associatif Mutualisé.

Le compte rendu du conseil municipal, en date du 08 mars 2022 a été approuvé à l'unanimité.

LES DÉLIBÉRATIONS :

Approbation du compte administratif du budget communal 2021

Sous la présidence de Monsieur Gregory SEGUR, 1^{er} Adjoint chargée de la présentation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2021 qui s'établit ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 351 792.47 €

Recettes : 457 644.12 €

Excédent antérieur reporté : 472 522.87 €

Excédent de clôture : 578 374.52 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 180 117.13 €

Recettes : 100 348.04 €

Excédent antérieur reporté : 100 226.94 €

Restes à réaliser :

- Dépenses : 64 231.20 € ;
- Recettes : 40 659.85 €.

Déficit de clôture : 3 113.50 €.

Hors de la présence de Monsieur CASTET Thierry, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2021.

Approbation du compte de gestion 2021

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2021, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2021 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- **Considérant** la régularité des écritures ;
- **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- **Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2021, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- **Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Affectation du résultat – Exercice 2021

A Résultat de fonctionnement de l'exercice 2021		
Recettes		457 644.12
Dépenses		351 792.47
	Excédent	105 851.65
	Déficit	
B Résultat antérieur reporté		
ligne 002		
	Excédent	472 522.87
	Déficit	
C Résultat à affecter (A+B)		
	Excédent	578 374.52
	Déficit	
D Solde d'investissement de l'exercice 201		
Recettes		100 348.04
Dépenses		180 117.13
	Excédent de financement	
	Besoin de financement	79 769.09
E Résultat antérieur		
	R 001 Excédent de financement	100 226.94
	D 001 Besoin de financement	
F Solde d'exécution d'investissement cumulé (D+E)		
	R 001 Excédent de financement	20 457.85
	D 001 Besoin de financement	
G Solde des restes à réaliser d'investissement 2021		
Recettes		40 659.85
Dépenses		64 231.20
	Excédent de financement	
	Besoin de financement	23 571.35
Besoin de Financement (F+G)		-3 113.50
AFFECTATION		578 374.52
1) Affectation en réserves en investissement D001		-3 113.50
2) Report à la section d'exploitation R 002		575 261.02

Le Conseil Municipal, après avoir entendu lecture du Compte Administratif de l'exercice 2021, et conformément aux règles budgétaires, statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021.

Les membres du conseil municipale décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 comme suit :

- Report en Investissement (Article D 001) : 3 113.50 €
- Report en Fonctionnement (Article R 002) : 575 261.02 €.

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2022

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Il précise que conformément au 1° du 4 du J du I de l'article 16 de la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, par dérogation à l'article 1636B sexies précité, le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale est gelé en 2022 au niveau du taux de 2019 et n'a pas à être voté par le conseil municipal.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de :

- D'augmenter comme suit les taux en 2022

TAXES	Taux 2021 (rappel)	Taux 2022
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	34,47 %	34,73 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	79,99 %	79,99 %

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de voter pour 2022 les taux suivants :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 34,73 % ; (taux communal : 12,83 % + taux départemental : 21,90 %) ;
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 79,99 %.

Vote du budget primitif 2022

Monsieur le maire donne lecture de ses propositions pour le Budget Primitif 2022 de la Commune :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 1 007 718.02 €

Recettes : 1 007 718.02 €

- **Dont un excédent reporté de 575 261.02 €.**

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 329 839.88 €

- **Dont un déficit reporté de 3 113.50 €**

Recettes : 329 839.88 €.

Oùï l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces propositions.

Attributions des subventions versées aux associations

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal une proposition de versement de subventions aux associations suivantes.

Associations	
Club couture	150.00 €
Club vitalité	400.00 €
Club mouche	300.00 €
ACCA	300.00 €
APE	600.00 €
Coopérative Scolaire Montpitol	408.00 €
Coopérative scolaire Roquesérière	336.00 €
CROL	275.00 €
UNC	200.00 €
Gélatine	400.00 €
Groupement de Défense Sanitaire V. M. V	40.00 €
	3 409.00 €

Où l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la totalité des subventions attribuées pour l'année 2022 ;
- **DE FINANCER** cette opération pour un montant de 3 409.00 € TTC.

Installation clôture aire de jeux

Monsieur SEGUR Gregory, 1^{er} adjoint, annonce aux membres du conseil municipal qu'il convient d'installer une clôture autour de l'aire de jeux située à proximité de la mairie afin de sécuriser l'espace.

Il présente au conseil municipal, le seul devis reçu et propose :

L'installation d'une clôture de 50 ML autour de l'aire de jeux : **4 050.00 € H.T.**

Ou

L'installation d'une clôture de 70 ML autour de l'aire de jeux : **5 429.00 € H.T**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **D'ADOPTER** le projet d'installer une clôture autour de l'aire de jeux ;
- **D'APPROUVER** l'installation d'une clôture de 70 ML pour un montant de 5 429. 00 € H.T ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le maire à signer tous documents comptables concernant la rénovation du terrain de tennis ;
- **DE PREVOIR** au budget de l'année 2022, la somme afférente à ce projet.

Rénovation terrain de tennis

Monsieur SEGUR Gregory, 1^{er} adjoint, annonce aux membres du conseil municipal qu'il convient de rénover le terrain de tennis étant donné la détérioration de celui-ci.

Il présente au conseil municipal, les devis reçus :

- Entreprise SARL SLAMCOURT : **8 000 € H.T.**
- Entreprise SARL EUROQUICK : **4 664,20 € H.T.**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **D'ADOPTER** le projet de rénovation du terrain de tennis ;

- **D'APPROUVER** le devis de l'entreprise EUROQUICK pour un montant de 4 664,20 € H.T. ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le maire à signer tous documents comptables concernant la rénovation du terrain de tennis ;
- **DE PREVOIR** au budget de l'année 2022, la somme afférente à ce projet.

QUESTIONS DIVERSES :

Point d'étape : travaux de restructuration de l'Espace Associatif Mutualisé

Monsieur le Maire annonce aux membres du conseil municipal que la publication du marché public concernant les travaux de restructuration de l'Espace Associatif Mutualisé a été mise en ligne le vendredi 11 mars. A ce jour, environ dix entreprises sont venues visiter le chantier.

La date limite de dépôt des candidatures a été fixée au vendredi 15 avril et l'ouverture des plis aura lieu la semaine suivante.

Si le marché est réputé complet, les retours des candidatures seront notifiés aux entreprises entre le 09 et le 13 mai 2022.

Le début des travaux a été planifié au 13 juin 2022 afin de laisser un délai d'un mois de préparation de chantier entre la notification de retenue et le début des travaux.

La séance est levée à 22h30.

La séance est levée à 21H00.